



Conséquences des inégalités en Suisse

Postulat – 17 juin 2016

Texte

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement un rapport qui présentera notamment :

1. L'impact des inégalités de la fortune et du revenu en Suisse, notamment les conséquences de l'accroissement de la fortune des plus aisés sur la croissance (développement) de l'économie suisse depuis 1970 et le niveau d'endettement des ménages induit par ces inégalités.
2. La distribution du patrimoine social en Suisse et son efficacité pour compenser les inégalités de fortune, notamment le rôle du patrimoine relevant des 2ème et 3ème piliers sur la répartition de la richesse.
3. L'impact des impôts (notamment l'impôt sur la fortune, l'imposition partielle des successions et l'exonération des gains en capitaux) sur les inégalités d'un point de vue national et cantonal en considérant notamment la charge fiscale effective pesant sur le capital à travers les 26 cantons et demi-cantons suisses en fonction des catégories de revenus, une comparaison internationale de cette charge en tenant compte des spécificités du système fiscal suisse ainsi que les distorsions d'allocation des ressources (p. ex. bénéficiaires de l'exonération de l'imposition des gains en capitaux selon leur position dans la distribution des revenus).

Développement

En 2014, le Conseil fédéral a publié son « rapport sur la répartition des richesses en Suisse » en réponse au postulat 10.4046. Cette étude de l'AFC a fourni des données relatives aux revenus et à la fortune dans notre pays, en soulignant en particulier l'accroissement de certaines inégalités de la fortune (le coefficient de Gini déjà particulièrement élevé augmentant de 0.84 à 0.85 de 2003 à 2010) et une augmentation légère des inégalités sur le revenu avant redistribution depuis 2009. Le creusement de ces inégalités de la fortune n'est pas sans conséquence pour la société et l'économie suisse, dans la mesure où il menace la cohésion sociale et, selon deux études du FMI (2015), nuit à la croissance économique et tend à favoriser l'endettement des ménages. Face à de tels constats, les politiques de redistribution, en particulier l'imposition du capital au sens large - soit la fortune et la propriété -, sont appelées à jouer un rôle décisif.